

CRISE VITICOLE Environ 300 viticulteurs se sont rendus, le 13 janvier dernier, à une réunion organisée au Landreau par le comité de gestion de la crise du muscadet. Les mesures proposées dans le cadre du plan de restructuration sont loin de répondre aux attentes des vignerons rudement éprouvés.

Le vignoble nantais vit des heures sombres

Retrouvez le reportage vidéo sur cette réunion, ainsi que l'ensemble des diapositives qui y ont été présentées sur le site www.agri44.fr*

Le 13 janvier dernier, la salle des Nouëlles du Landreau était pleine, une nouvelle fois, à l'occasion d'une réunion portant sur la crise du muscadet et sur le plan de restructuration du vignoble nantais. Plus de 300 viticulteurs se sont rendus à cette réunion, organisée à l'initiative du comité professionnel de gestion de la crise du muscadet (1).

Au programme : la présentation des derniers éléments connus de deux des mesures du plan de restructuration (2), à savoir le PCL (Plan collectif local, autrefois appelé reconversion qualitative différée) ; et la mesure agro-environnementale, pouvant être mise en œuvre sur des vignes arrachées (dans le cadre ou en dehors du PCL).

David Destoc, directeur des Vignerons indépendants nantais, a fait le point sur le PCL, rappelant son principe (une campagne d'arrachage primé du cépage muscadet en 2010-2011, suivie de deux campagnes de plantation primées d'autres cépages, l'équilibre collectif se faisant à l'échelle du bassin Val de Loire), avec un objectif de 1000 ha (lire détails page suivante).

Il a dévoilé les montants prévus des primes : 1000 euros pour l'arrachage, 8000 euros pour la replantation, une répartition qui déçoit beaucoup les vignerons nantais (qui sont plus concernés par l'arrachage que par la plantation !). Une demande est en cours auprès de FranceAgriMer pour revoir cette répartition, ainsi que pour lever le plafond actuellement fixé à 6 hectares par dossier.



Une assemblée nombreuse, mais une ambiance très grave pour cette première réunion de l'année sur le plan de restructuration du vignoble nantais.

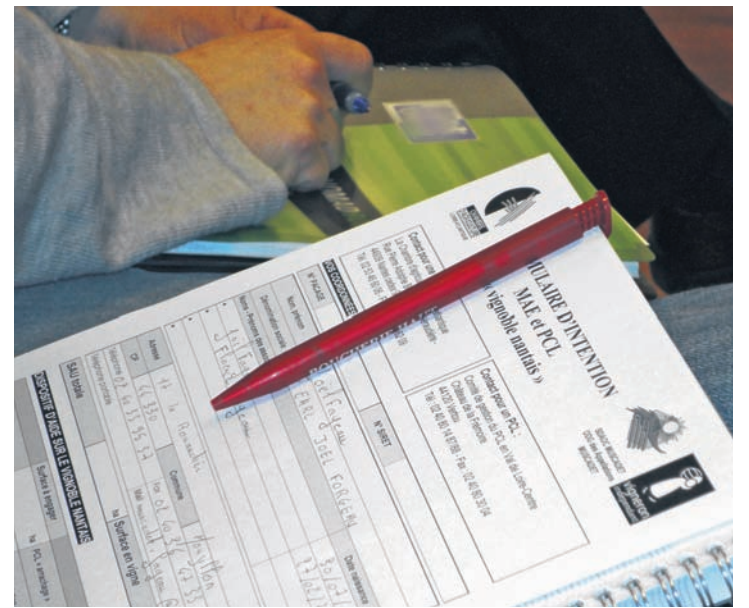
Les demandes préalables à l'arrachage doivent être faites avant le 31 janvier. David Destoc rappelle que la seule règle de priorité qui s'appliquera sera : « premier arrivé, premier servi ». Avant tout arrachage, un contrôle doit être effectué par les services de France AgriMer : les vignes ne devront ni avoir été taillées, ni préparées à la taille. Cette condition suscite des réactions dans la salle, car certains viticulteurs ne pourront pas la respecter, ayant déjà préparé certaines de leurs vignes. Reprenant à son compte leur indignation, Clair Moreau, le président des Vignerons indépendants nantais a jugé que la position intransigeante de France AgriMer, même si elle est motivée par « la peur des contrôleurs de Bruxelles », était « inadmissible ».

Autre condition qui fait s'élever des voix dans l'assemblée :

celle de devoir adhérer au Comité PCL, avant le 11 mars 2011 et pour toute la durée du plan, et pour un montant de cotisations perçu comme non négligeable et même indécent au regard des montants de primes (100 euros par dossier et 35 euros par hectare arraché). Toutefois, Carmen Suteau, la présidente de ce comité, a pris la parole pour expliquer que cette cotisation était nécessaire « pour financer l'association qui gère l'argent de France AgriMer ». Une personne a été recrutée pour monter les dossiers d'arrachage, et le calcul de la cotisation a été établi sur la base de 1000 hectares arrachés. « On navigue vraiment à vue », regrette Carmen Suteau.

MAE dans le cadre de la PAC

Sur le dossier de la MAE, c'est Chantal Deniaud, de la cham-



Formulaire.

bre d'agriculture, qui a présenté le dispositif, rappelant que cette mesure à vocation agro-environnementale « n'a pas été si évidente que cela à décrocher », et que son objectif est « d'implanter et d'entretenir des couverts herbacés après arrachage des vignes ». Cette MAE comprendra deux niveaux de rémunération (suivant qu'il y a eu ou non un arrachage primé auparavant). Elle est cumulable avec la PCL, mais ce sont bien deux dossiers différents qui doivent être constitués (lire détails ci-contre). La prairie devra avoir été implantée avant le 15 mai prochain.

Comme il s'agit d'une aide délivrée dans le cadre de la PAC, les viticulteurs devront faire une déclaration PAC annuelle (et bien sûr respecter tous les termes de la conditionnalité de ces aides européennes, en plus de respecter les termes de leur

cahier des charges). Pour de nombreux vignerons, cette déclaration PAC sera une première : des rendez-vous individuels devraient leur être proposés par la chambre d'agriculture, pour les aider à remplir ces dossiers. Au vu du contexte économique extrêmement tendu, une solution sera recherchée pour que cet accompagnement à la déclaration PAC ne soit pas payant pour les viticulteurs...

CATHERINE PERROT

(1) Ce comité professionnel de gestion de la crise du muscadet a été constitué sur demande du Préfet de pouvoir disposer d'une « gouvernance unique ». Il associe Jacques Lemaitre, le président de la chambre d'agriculture, Joël Forgeau, le président de l'ODG muscadet, Clair Moreau, le président des Vignerons indépendants nantais et Carmen Suteau, la présidente du comité de gestion du PCL (Plan collectif local). Il travaille sous l'autorité du préfet et en lien avec l'Etat, la région, l'interprofession

(2) L'ensemble des mesures du plan de restructuration a pour objet de réduire le potentiel de muscadet : il comprend une distillation de crise (80 000 hl), des contractualisations de surfaces en IGP ou vins sans IG, des déclassements des muscadets, des procédures d'arrachage définitif (80 dossiers déposés au 31 août, sans doute pour 300 à 400 ha « primables »), ainsi que des mesures d'accompagnement des vignerons et des entreprises. Lire notamment LAA n° 164, du 26 novembre dernier, page 7.

* Consulter également le site <http://www.muscadet-grosplant.fr> pour plus d'informations.

« NUL, CATASTROPHIQUE, INDECENT »

■ Mille euros par hectare arraché, quand bien même s'y ajouteraient les montants de la Mesure agro-environnementale durant cinq ans, cela reste « inadmissible, nul, catastrophique, scandaleux ». Ces qualificatifs sont de Joël Forgeau, le président de l'ODG du muscadet. « La somme couvrira tout juste les frais d'arrachage », commentent de nombreux viticulteurs dans la salle (et encore, si elle ne doit pas être partagée avec un propriétaire !). Joël Forgeau a redit que la galère vécue par le muscadet était collective, et que lui-même ne différait pas des autres vignerons : « Je vais mettre 10 hectares à l'arrachage, alors que je les achetés à 20 000 euros ! » Il rappelle que dans le contexte actuel, et même si la situation peut paraître injuste, « la seule loi qui compte, c'est celle de l'offre et de la demande. Et pour l'heure, nous avons une fois et demi plus d'offre de muscadet que de demande ! » C'est pourquoi il incite les viticulteurs à rentrer quand même dans le PCL, « parce que le train ne passe qu'une fois » : « On compte sur votre bon sens. »

LES FRICHES COMPROMETTRAIENT L'AVENIR DU VIGNOBLE

Laisser des vignes en friches plutôt que de les arracher est une tentation bien compréhensible chez les vignerons nantais... Et pourtant, si les friches venaient à se multiplier à travers le vignoble, ce serait catastrophique, tant pour les aspects sanitaires, que pour l'image du vignoble. De plus, comme l'a souligné Alain Tréton, le délégué territorial du Vignoble à la chambre d'agriculture, ces parcelles laissées en friches seraient sans doute définitivement perdues pour la viticulture. Or, ne plus disposer de toutes les surfaces potentiellement viticoles, c'est compromettre encore un peu plus l'avenir du vignoble, en l'empêchant de pouvoir se restructurer à moyen terme.